



L'actualité du CIG au conseil d'administration du 27 mars 2018



JACQUES ALAIN BÉNISTI, **Président du CIG, Maire de Villiers-sur-Marne**

Je souhaite débiter notre séance par un **hommage particulier à l'un de nos anciens élus, Serge GRANATIERI**, qui nous a quittés trop tôt, le 30 novembre dernier, à l'âge de 78 ans. Conseiller municipal à Limeil-Brévannes pendant 43 ans et maire-adjoint, il a été vice-président du CIG de 2003 à 2014. Il laisse le souvenir d'un élu très investi et extrêmement apprécié pour ses qualités humaines. En sa mémoire, levons-nous et respectons une minute de silence. Je vous remercie.



Poursuivons avec l'**accueil d'une nouvelle administratrice au sein de notre conseil : Lamya KIROUANI**, qui a été désignée par délibération du 18 décembre 2017 du conseil départemental du Val-de-Marne, en remplacement de Nathalie DINNER à laquelle



nous adressons nos remerciements. Lamya KIROUANI est vice-présidente du conseil départemental, au sein duquel elle a en charge la délégation « service public départemental et ressources humaines » ; ce qui est en parfaite adéquation avec le rôle et les missions du CIG.

Madame KIROUANI, nous vous souhaitons la bienvenue.

100 % D'AFFILIÉS

J'ai également le plaisir et la fierté de vous annoncer officiellement que **le CIG a atteint pour la première fois le record de 100 % d'affiliés en petite couronne.**

En effet, suite aux actions menées notamment par la direction

générale et à la décision de refonte d'augmentation de la cotisation pour les non affiliés votée lors du conseil d'administration du 20 novembre dernier à compter du 1^{er} janvier 2018, et portée à 0,64 %, les 4 collectivités et établissements encore non affiliés au 31 décembre dernier au CIG ont délibéré en choisissant l'affiliation avec réserve.

Il s'agit de :

- La ville de CRETEIL et son CCAS,
- La ville de CHATENAY-MALABRY et son CCAS,
- L'EPT GRAND PARIS SUD EST AVENIR (EPT 11).

Cette modalité d'« affiliation avec réserve » signifie qu'ils ont décidé pour l'instant d'assurer eux-mêmes le fonctionnement du secrétariat de leurs commissions administratives paritaires (formations ordinaire et disciplinaire) et des futures commissions consultatives paritaires.

Ces collectivités et établissements organiseront donc les élections des représentants du personnel de leurs instances le 6 décembre 2018.

Ces affiliations constituent une reconnaissance de la qualité des prestations et de l'expertise du CIG et de ses équipes. Je tiens donc à remercier ici particulièrement la direction générale qui s'est investie pleinement sur ce dossier, que je lui avais d'ailleurs assigné comme priorité pour 2018. Et je dois avouer que leurs qualités de VRP ont dépassé mes espérances, même si l'argument financier a sans doute été également déterminant !

Ce taux inégalé d'affiliation vient consolider et renforcer l'image du CIG, mais traduit également l'attractivité de son affiliation et tout l'intérêt et l'efficacité de la démarche « Proximité » portée par la direction générale.

RAPPORT DE L'IGA ET DU CGEF

Autre fait d'armes et fierté du CIG que je tiens également à

souligner aujourd'hui, il s'agit des conclusions du rapport conjoint et récent de l'Inspection générale de l'administration et du Contrôle général économique et financier parues en novembre dernier, pour lequel le CIG petite couronne a été auditionné, et qui vient conforter le rôle des centres de gestion. Selon ce rapport, les centres de gestion représenteraient l'un des principaux leviers d'optimisation et de rationalisation des actes de gestion RH des collectivités. Les auteurs préconisent en particulier de renforcer leur structuration en réseau, d'élargir leurs missions au bénéfice de tous les agents et de clarifier les flux financiers entre les centres de gestion et le CNFPT.

La mise en œuvre des 22 recommandations proposées pourrait conduire à une économie cumulée en année pleine de 250 M€, soit plus de 10 % des dépenses affectées à la GRH des collectivités territoriales.

Parmi ces 22 recommandations, 2 s'inspirent de démarches du CIG, à savoir le renforcement de la mutualisation de l'assistance juridique statutaire ainsi que la mutualisation des contrats-groupe en matière d'assurance statutaire. Le rapport cite également la banque sur le personnel BIP et le logiciel SNAPI-CAP. Je ne peux que me féliciter que les bonnes pratiques du CIG soient davantage mises en valeur au niveau national.

COMMUNICATION

Poursuivons avec le volet communication qui, à ma demande, a été notablement renforcé.



En effet, dans le cadre du dialogue social que le CIG entretient avec les 9 syndicats signataires du protocole d'accord sur l'exercice du droit syndical en petite couronne, un groupe de travail a été constitué pour concevoir des supports de communication présentant les principales missions du CIG aux agents territoriaux de la petite couronne, notamment ceux de catégorie C. Jusqu'ici, la communication du CIG visait essentiellement les employeurs de la petite couronne.

Animé par le directeur de la communication, ce groupe de travail composé de représentants des organisations syndicales volontaires s'est réuni à quatre reprises. Ils viennent de produire 6 fiches.

Le principe retenu : une série d'illustrations accompagnées de textes courts et vulgarisés avec renvoi pour complément d'information vers la nouvelle version du site Internet du CIG. La fiche n° 1 présente le CIG et vise à éviter la confusion avec le CNFPT. Les autres fiches abordent les principales « étapes » de la vie d'un agent territorial, de son entrée dans la FPT à la retraite.

Concernant la diffusion de ces supports de communication, il est prévu une impression de ces fiches afin qu'elles soient distribuées par les organisations syndicales. Elles figureront également sur le site Internet et seront transmises aux correspondants communication et aux directeurs des ressources humaines des collectivités pour diffusion, à leur discrétion.

Ces supports devraient renforcer la communication faite pour promouvoir les élections professionnelles puisqu'ils contribuent dans une première étape à la compréhension par les agents de leur environnement professionnel et notamment des organismes consultatifs placés auprès du CIG.

Les participants de ce groupe de travail souhaitent d'ailleurs poursuivre et soutenir cette dynamique en participant à la conception des supports de communication visant à combattre les idées reçues et à expliquer certains points équivoques sur les élections des représentants du personnel qui auront lieu le 6 décembre 2018 afin de viser un bon taux de participation.

Concernant les nouvelles publications, vous avez également à disposition devant vous :

- Le dernier numéro du journal du CIG *Collectivités* diffusé en février,

- Le 2^e numéro du journal *ZEPROS Territorial* auquel collaborent particulièrement les centres de gestion et le CIG, permettant de relayer ses initiatives et de mieux faire connaître ses missions à destination d'un public d'agents territoriaux, dans la parfaite continuité des 6 fiches présentées à l'instant.

Et je vous laisse également découvrir à l'écran :

- La nouvelle affiche, qui sera également déclinée en cartes postales, pour la promotion de la mission de référent déontologue,



- La nouvelle série de 3 affiches pour les élections professionnelles du 6 décembre 2018, qui donnera lieu également prochainement à une plaquette.



PARTENARIAT

Passons maintenant à un nouveau projet de partenariat, qui avance bien et auquel le vice-président Philippe Laurent, maire de Sceaux, sera, j'en suis certain, très sensible.

Ce partenariat entre l'université de Sceaux et le CIG concerne la licence 3 professionnelle « métiers des administrations territoriales », qui a vocation à former des gestionnaires administratifs (RH, marchés, finances). Deux réunions ont eu lieu depuis le début de l'année 2018 au CIG, auxquelles l'université de Sceaux et une dizaine de collectivités ont participé. Ces temps d'échange ont permis de faire évoluer la maquette de la formation afin qu'elle colle aux besoins en recrutement des collectivités, et de recenser les offres d'emploi en apprentissage au sein des différentes collectivités de la petite couronne, en vue de la rentrée universitaire de septembre 2018. Je ne manquerai pas de vous tenir informé de l'aboutissement de cette démarche.

SANTÉ ET ACTION SOCIALE

En ce qui concerne la santé et de l'action sociale, et toujours en matière de nouveaux partenariats, relevons par ailleurs que **le service social du travail est désormais « site qualifiant » dans la formation des futurs assistants sociaux.** Le CIG devient ainsi un lieu de stage, ce qui lui permet de participer à la formation qualifiante des futurs assistants sociaux et de créer des liens avec les écoles de notre ressort géographique. La première stagiaire a été accueillie début mars.

L'année 2018 a également commencé sous les meilleurs auspices dans la mesure où **de nouvelles collectivités ont adhéré aux différents services proposés :**

- Pour le service social du travail, 5 nouvelles collectivités sont désormais couvertes par une convention, leur permettant de bénéficier d'un assistant social du travail mis à disposition.

Il s'agit de Chevilly-Larue, des Lilas, de Sevran, de Bagneux et enfin de Saint Cloud. Nous pouvons noter que la ville de Bourg-la-Reine a en revanche mis fin à sa convention.

- En ce qui concerne l'ergonomie et l'ingénierie de la prévention des risques professionnels, ce sont 4 nouvelles collectivités qui ont conclu avec le CIG une convention d'adhésion, à savoir :

Sevran, Villeneuve-Saint-Georges, Villeneuve-la-Garenne et Clichy-sous-Bois.

EMPLOI

En matière d'emploi, il convient de noter que **des formations à l'utilisation de l'application RDVemploipublic.fr** sont désormais proposées aux collectivités et établissements publics afin de mieux faire connaître les fonctionnalités de l'outil à leurs équipes. Le programme de ces formations porte notamment sur la saisie des déclarations de vacances d'emploi et des offres, la CVthèque et les rapprochements de candidatures. 21 participants, issus de 16 collectivités, ont suivi les deux premières sessions de formation organisées fin 2017. Une nouvelle session a eu lieu le 20 mars dernier.

Autre actualité dans le domaine de l'emploi : **le site RDVemploi-public.fr se développe avec l'intégration des offres d'emploi des collectivités de la Seine-et-Marne.**

En effet, le centre de gestion de la Seine-et-Marne a choisi le logiciel RDVemploipublic pour gérer sa bourse de l'emploi. Cette intégration sera effective dans le courant du mois d'avril. RDV va ainsi devenir le site emploi des collectivités territoriales et des établissements publics de la région Ile-de-France, à l'exception de Paris, et continuer d'accroître sa visibilité et sa notoriété.

A noter également, surtout à lire et à relayer auprès de vos DRH : **une publication sur les indicateurs d'absence : « Quantifier les absences : quels indicateurs, quelles interprétations ? ».** Les taux d'absentéisme sont calculés, comparés et abondamment commentés, mais quelles réalités recouvrent exactement les chiffres ? Comment les indicateurs sont-ils construits et comment peut-on les analyser ?

C'est à ces questions que ce document de synthèse tente de répondre. Au-delà d'une présentation des principaux indicateurs liés à l'absentéisme, cette publication vise à sensibiliser les collectivités territoriales et les établissements publics sur les nombreuses précautions que nécessite l'interprétation des données. Cette plaquette est consultable en ligne sur le site internet du CIG et a été adressée aux directeurs généraux, DGARH et DRH des collectivités et établissements de la petite couronne.



POLITIQUE RH

Revenons également un instant sur **le deuxième rendez-vous « Politique RH » destiné en priorité aux élus, et consacré au reclassement et au maintien dans l'emploi qui s'est tenu le 13 mars dernier** et a réuni une vingtaine de participants. Je tiens en particulier à remercier Carole Rückert, qui a témoigné, accompagnée de la directrice des ressources humaines de

Rueil-Malmaison, sous forme d'un retour d'expérience très apprécié et très pragmatique, en toute transparence, de leurs pratiques et innovations en la matière.



CONCOURS

Poursuivons avec l'actualité de la direction des concours : **la session 2017 des concours de rédacteur territorial** s'est achevée le 13 mars dernier. Les épreuves orales se sont déroulées du 5 au 16 février. Deux semaines et trente trois membres du jury répartis en onze trinômes d'examineurs ont été nécessaires pour entendre les 1 348 candidats déclarés admissibles par le jury le 24 janvier dernier. Le jury, réuni le 13 mars pour l'admission a arrêté la liste des 800 candidats admis.

Les épreuves écrites de la session 2018 des concours et de l'examen professionnel d'adjoint technique principal de 2^e classe ont eu lieu en janvier. Les copies sont actuellement en cours de traitement. Le jury d'admissibilité se réunira le 28 mars prochain. Les épreuves pratiques débiteront à compter du 23 avril pour se terminer en novembre 2018.

Les inscriptions à la session 2018 des concours d'attaché territorial, ouverts pour 800 postes et organisés par le CIG petite couronne pour le compte des centres de gestion de l'Interregion Ile-de-France / Centre Val-de-Loire, débiteront le 27 mars prochain.

Par ailleurs, la direction des concours va **expérimenter la plateforme « Viatique », qui dématérialise les copies papier des candidats** pour les rendre anonymes et instantanément disponibles aux correcteurs sur ordinateur, de façon totalement sécurisée. Les tests concerneront deux opérations au cours de l'année 2018.

AFFAIRES STATUTAIRES, JURIDIQUES ET ORGANISMES PARITAIRES

En préambule de l'examen de l'activité des directions relevant des affaires statutaires, juridiques et des organismes paritaires, il m'apparaît indispensable de vous informer d'une affaire délicate et sensible dans le cadre de l'examen d'un dossier en Conseil de discipline, et pour lequel je pourrai être amené à vous saisir, lors du prochain Conseil d'administration, en vue de **la mise en œuvre de la protection fonctionnelle pour des élus des instances paritaires, dont certains sont ici présents.**

Concernant le secrétariat des organismes paritaires, il est à noter que :

• **Pour l'année 2017, on note par rapport à 2016, une progression du nombre de saisines**

CAP, avec 17 817 avis rendus dont parmi les procédures traitées, une progression du nombre de dossiers d'avancement de grade (+ 6 000), hors saisines d'avancements d'échelon qui ont cessé depuis le 1^{er} janvier 2017 compte tenu des mesures PPCR et de l'instauration d'une durée unique d'avancement d'échelon.

• **Concernant les conditions de recrutement, par détachement ou intégration directe, dans le cadre d'emplois des agents de police municipale**, à la suite d'interrogations de collectivités souhaitant recruter des fonctionnaires relevant des cadres d'emplois des adjoints administratifs et des adjoints techniques, les membres de la CAP de catégorie C ont été informés, lors de la séance du 20 février dernier, de la réponse orale apportée par la DGCL que le CIG avait sollicitée sur cette question.

Un courrier daté du 13 mars 2018 confirme la possibilité de recruter, par cette voie des fonctionnaires relevant de ces cadres d'emplois à condition que ces derniers soient titulaires du 2^e ou du 3^e grade (adjoint principal de 2^e classe ou adjoint principal de 1^{re} classe). Compte tenu de cette réponse, des avis favorables sont désormais émis par les membres de la CAP compétente, dès lors que la condition réglementaire relative à l'agrément est remplie.

Par ailleurs, le travail de **mise jour de l'application SNAPI CAP compte tenu des modifications issues du PPCR s'est poursuivi** avec la prise en compte des nouvelles règles d'avancement de grade pour les cadres d'emplois de catégorie C permettant ainsi à nouveau la transmission dématérialisée des saisines correspondantes. Un message d'information a été diffusé à cet effet aux collectivités sur le site internet et dans l'application. La mise à jour de l'application pour les nouvelles conditions d'avancement de grade des cadres d'emplois de catégories A et B est également en cours. S'agissant de la promotion interne, je souhaite attirer votre attention sur un point particulièrement sensible que je vous remercie de bien vouloir relayer à vos DRH.

Le CIG a en effet été contraint de reporter à une prochaine séance l'examen des listes d'aptitude pour l'accès au cadre d'emplois des agents de maîtrise, au choix et après examen professionnel, compte tenu des délais d'instruction supplémentaires rendus nécessaires en raison du nombre élevé de dossiers reçus (893 fonctionnaires proposés dont 735 au choix et 158 à l'examen professionnel) et de situations pour lesquelles la

condition de formation statutaire obligatoire n'est pas remplie ou en attente de réponses à des demandes de dispense auprès du CNFPT.

Une information détaillée a été adressée le 16 mars 2018 afin d'expliquer le report de la promotion interne d'agent de maîtrise à la séance d'avril et de technicien à la séance de juin 2018.

S'agissant des conseils de discipline, en 2017, le secrétariat a organisé 36 séances au cours desquelles ont été rendus 126 avis. Ce nombre important de séances et un nombre sensiblement moindre de défauts de quorum ont été rendus possibles par l'investissement et la dispo-



Les « Ateliers RIFSEEP » réalisés en collaboration avec une conseillère en organisation du CIG ont déjà donné lieu à 3 demi-journées depuis le début de l'année, dont une destinée aux responsables RH des OPH. La prochaine, organisée le 11 avril prochain, comptabilise déjà plus de 80 inscrits.

nibilité des membres de ces instances et des magistrats qui les président, que je tiens ici à remercier.

On relèvera également en 2017, une progression du nombre d'affaires pour lesquelles le conseil de discipline a demandé des enquêtes complémentaires portant sur des expertises médicales.

Depuis le début de l'année, 11 séances ont déjà eu lieu dont une demi-journée ajoutée au calendrier initial. Toutefois, compte tenu du nombre de saisines qui reste particulièrement élevé, une trentaine de dossiers reçus au dernier trimestre 2017 sont encore à inscrire aux ordres du jour des prochaines séances, jusqu'en juin.

Concernant l'expertise statutaire et SVP Statut, notons que :

- **Les rencontres de gestionnaires de personnel sur l'actualité statutaire** des 12 et 15 février dernier ont réuni près de 350 participants. Les prochaines seront consacrées au « rapport sur l'état de la collectivité » (REC) et au RIFSEEP, en collaboration avec la direction de l'emploi, - **des rencontres de gestionnaires dédiées aux élections professionnelles** sont bien entendu programmées tout au long de l'année 2018,

- Les 9, 12 et 13 avril, concernant l'élection des représentants du personnel au comité technique pour les collectivités et établissements ayant au moins 50 agents,
- Les 11, 15 et 18 juin, pour les élections des représentants du personnel aux CAP et au CT placés auprès du CIG et notamment la 2^e étape relative aux listes électorales,
- Enfin les 14 et 21 septembre, ainsi que le 1^{er} octobre, afin de traiter des élections des représentants du personnel aux CAP et au CT placés au CIG, en vue de la 3^e et ultime étape, c'est-à-dire les actions à mener d'ici le 6 décembre 2018.
- les « **Ateliers RIFSEEP** » réalisés en collaboration avec une conseillère en organisation du CIG ont déjà donné lieu à 3 demi-journées depuis le début de l'année, dont une destinée aux responsables RH des OPH. La prochaine, organisée le 11 avril prochain, comptabilise déjà plus de 80 inscrits.

Une activité également soutenue dans le domaine de la retraite.

En effet, **en 2017, outre les dossiers vérifiés (en augmentation par rapport à 2016), les interventions, dans le cadre du partenariat avec la CNRACL**, au titre des missions d'assistance et d'information auprès des collectivités affiliées et de leurs agents ont continué de progresser : 27 séances d'information collective soit auprès des gestionnaires RH soit auprès des agents, rendez-vous de travail demandés par 6 collectivités, plus de 1 000 consultations téléphoniques portant sur la réglementation et l'examen de situations individuelles de retraite en préalable à l'engagement d'une procédure auprès de la Caisse. **En parallèle, en février et mars 2018, ce service a proposé 2 demi-journées d'information sur « L'actualité retraite »** auxquelles se sont inscrits près de 150 responsables et gestionnaires RH.

DIFFUSION STATUTAIRE, DOCUMENTATION ET AFFAIRES JURIDIQUE

S'agissant de la diffusion statutaire, de la documentation et des affaires juridiques, à noter que **le numéro des IAJ du mois de février propose un dossier sur l' « alerte éthique »** et les obligations procédurales s'imposant aux collectivités en la matière, et que sur ce même sujet, un document mode d'emploi est en cours de préparation et devrait être mis à disposition des collectivités très prochainement.



Enfin, je suis satisfait de vous annoncer que depuis le 1^{er} janvier 2018, les directions générales des collectivités et établissements de la petite couronne sont de nouveau destinataires d'un exemplaire papier de la revue les IAJ, en complément de la mise en ligne des numéros sur le site du CIG. Ce « plus » pour nos affiliés a pu être renégocié lors du renouvellement de la concession de service public avec la DILA, qui a pris effet à cette même date.



Date du prochain conseil
d'administration :

19 juin 2018